

Objet : Avis défavorable au projet éolien des Closiaux – Impact sur la parcelle ZB 93 à Poligné

Je suis propriétaire, au travers de la SCI CALIMA, domiciliée au 1 Kercambre, 56400 BRECH, de la parcelle cadastrée ZB 93 située à La Choctière, à Poligné.

Il y a plusieurs années, j'ai rénové et transformé la longère construite sur cette parcelle en quatre logements locatifs aujourd'hui occupés. Très attaché à cette ancienne bâtisse familiale, j'y ai investi une part importante de mes économies.

Ce bâtiment, doté d'un caractère architectural particulier, a ainsi trouvé une nouvelle destination tout en participant à la préservation du patrimoine local.

J'ai découvert, à la lecture du dossier d'enquête publique relatif au projet éolien des Closiaux, que cette bâtisse se situerait dans le périmètre des 600 mètres autour de l'éventuelle éolienne E2.

De plus, l'implantation de cette éolienne au sud de la bâtisse, qui est orientée plein sud, créerait une covisibilité directe pour les occupants des logements. Cette situation n'est acceptable ni pour moi en tant que propriétaire, ni pour les résidents qui y vivent.

Cette covisibilité serait d'autant plus importante en raison de l'absence totale de végétation entre la bâtisse et l'éolienne, permettant une vue dégagée sur l'éolienne E2, de sa base jusqu'à son sommet.

Il existe également un risque d'ombres portées, notamment durant les périodes où les journées sont les plus courtes.

Par ailleurs, je considère que le photomontage présenté dans l'étude d'impact ne reflète pas pleinement la réalité de l'impact visuel du projet. Je m'interroge notamment sur l'absence de photographies présentant le projet depuis la parcelle ZB 93 ou depuis ma bâtisse, habitation la plus proche de l'éolienne E2.

Un autre point doit également être pris en considération : la dépréciation potentielle du bien dont je suis propriétaire ainsi que les conséquences possibles sur l'attractivité des logements locatifs. Cet aspect semble, à mon sens, insuffisamment pris en compte par le porteur du projet.

Le choix du site retenu par le porteur de projet semble également avoir été effectué sans réelle prise en compte des différents avis exprimés par les élus de la commune. Au travers des différents articles parus à ce sujet, ceux-ci ont manifesté un avis défavorable et semblent avoir été placés devant une situation déjà engagée. Il est souhaitable que leur position puisse être pleinement entendue.

En conclusion, j'émet un avis **défavorable** à ce projet éolien dans son ensemble.